

**NATIONAL SEMINAR
ON THE NATIONAL SYSTEM
FOR PREPAREDNESS FOR AND RESPONSE TO
ACCIDENTAL MARINE POLLUTION**

**Algiers, Algeria
2 - 3 October 2001**

R E P O R T

OCTOBER 2001

NATIONAL SEMINAR
ON THE NATIONAL SYSTEM FOR PREPAREDNESS FOR AND RESPONSE
TO ACCIDENTAL MARINE POLLUTION

Algiers, Algeria, 2 - 3 October 2001

R E P O R T

INTRODUCTION

1. In December 2000 REMPEC received from the Algerian Minister of Physical Planning and Environment, H.E. Mr. Cherif Rahmani, a request to assist competent Algerian national authorities in implementing the legal provisions for dealing with accidental marine oil pollution and in setting up the "National *Tel Bahr* Committee" created for this purpose. Following the suggestion of the Minister to organize in Algeria a seminar aimed at addressing these issues and at formulating a long-term action plan, the Director of REMPEC proposed that such seminar be organized in Algiers on 2 and 3 October 2001.

2. At the same time REMPEC suggested that the National Seminar be organized immediately prior to the already planned Meeting of the competent national authorities of Algeria, Morocco and Tunisia aimed at launching the initiative for the establishment of a subregional system for preparedness for and response to accidental marine pollution, covering the Maghreb countries. The request for convening such meeting was put forward jointly by the delegations of Algeria, Morocco and Tunisia at the Meeting of REMPEC Focal Points, held in Malta between 25 and 28 October 2000.

3. The Algerian authorities accepted both REMPEC's proposals and the National Seminar was held as planned in Algiers on 2 and 3 October 2001, while the Meeting of the national authorities was convened on 4 and 5 October 2001.

4. The National Seminar was organized as part of the ongoing REMPEC's activities aimed at assisting the national authorities of the Mediterranean coastal States to develop their national systems for preparedness for and response to accidental marine pollution. It was financed by the funds allocated for this purpose in the Centre's budget.

ORGANIZATION OF THE WORKSHOP

5. An agreement was reached in February 2001, between REMPEC and the Algerian Ministry of Physical Planning and Environment, concerning the programme of the Seminar, as well as regarding the responsibilities of each party in its organization.

6. The Ministry of Physical Planning and Environment was responsible for the invitation of the participants. It was also responsible for making necessary arrangements for the smooth running of the Seminar including *inter alia* the provision of the conference room, necessary audio-visual equipment, coffee breaks and local transport. The Ministry was also requested to identifying an agency that could provide interpretation services and equipment.

7. REMPEC was responsible for the preparation of the programme of the Seminar and for identifying and providing speakers, as well as written materials to be distributed to the participants. The costs of the travel expenses and DSA of the speakers were covered by the Centre. REMPEC also covered the costs of interpretation services and hiring the equipment.

8. The Seminar was conducted in French and English languages, and the simultaneous interpretation from English into French and vice-versa was provided for its whole duration.

9. The Seminar was held in the Conference Room of El Marsa Hotel in Sidi Frej, near Algiers.

10. The Seminar was inaugurated on 2 October 2001 by Dr. Abdelhafid LAOUIRA, Adviser to the Minister of Physical Planning and Environment, who introduced the Seminar and its objectives. Mr. Darko DOMOVIC, Technical Expert, REMPEC addressed and welcomed the participants on behalf of the Director REMPEC, IMO and UNEP/MAP.

11. A total number of 40 participants attended the Seminar, comprising 37 Algerian nationals, 2 REMPEC staff and a REMPEC consultant. The Algerian participants included the members of the National *Tel Bahr* Committee that was officially created two days before the start of the Seminar, and the staff of the Ministry of Physical Planning and Environment. According to the national law, the National *Tel Bahr* Committee is composed of the representatives of the Ministries responsible for National Defence, Foreign Affairs, Finance, Interior, Transport, Posts and Telecommunications, Public Works, and Energy. In addition to these the Seminar was attended by a large number of journalists from different TV and radio stations, newspapers and magazines. A complete list of participants, including also the list of the journalists who attended the Seminar, is given in ANNEX I.

OBJECTIVES AND PROCEEDINGS OF THE SEMINAR

12. The principal objectives of the Seminar were to initiate the activities of the National *Tel Bahr* Committee and to launch the preparation of contingency plans (*Tel Bahr* plans) at national, regional and local levels: a National *Tel Bahr* Plan, three Regional *Tel Bahr* Plans, and 14 *Tel Bahr* Plans of *Willayas*. An additional objective was to familiarize the participants with the organizational, administrative and financial aspects of setting up an effective national pollution preparedness and response system, with an emphasis on the contingency planning process. Finally, another objective was to introduce the existing international legal frameworks for co-operation in preparing the response and for responding to major pollution incidents.

13. In order to achieve these goals it was essential that the participants in the Seminar represent all relevant national authorities, services and organizations designated to play a role in the future national preparedness and response system. It was equally important to encourage an open discussion aimed at reaching a consensus on the most adequate approach to the efficient activation of the National *Tel Bahr* Committee and on the commencement of the work on the preparation of the National *Tel Bahr* Plan.

14. REMPEC prepared a draft programme of the Seminar bearing these goals in mind, and the Ministry of Physical Planning and Environment subsequently approved it. The final programme, as reproduced in ANNEX II, included 8 presentations and a "round table" discussion.

15. The Seminar addressed three groups of issues. In the first part it discussed questions related to dealing with marine pollution incidents at the national level, including the significance of accidental marine pollution and its consequences, the Algerian national legal framework for preparedness and response, the roles of various national authorities, and the principles of contingency planning. This module also included a presentation of the new French national system for preparedness and response. The second group of issues included regional and global mechanisms for co-operation and mutual assistance in case of major marine pollution incidents and international regimes for liability and compensation of pollution damage. Finally, the last part of the Seminar, that was preceded by a round-table discussion of questions addressed earlier on, focused on preparing recommendations aimed at setting up an efficient and reliable national system for preparedness and response.

16. The speakers from REMPEC and its consultant presented the implications of accidental marine pollution and its effects, the role of national authorities in dealing with marine pollution emergencies and the importance of setting-up a national system for preparedness and response, contingency planning, the present French national system, global and regional frameworks for co-operation and mutual assistance, and the liability and compensation for pollution damage.

17. The Algerian speaker presented risks of accidental marine pollution in Algeria and the existing national legal and institutional framework for dealing with marine pollution incidents. He described in detail the national organization for preparedness and response to accidental marine pollution, outlining the role of *Tel Bahr* committees at different levels. He also presented the general principles that should guide the preparation of the National *Tel Bahr* Plan.

18. Documents distributed to the participants in the Seminar are listed in ANNEX III.

THE ROUND TABLE DISCUSSION

19. The Round Table discussion, organized after the completion of presentations on 3 Octobre 2001, was moderated by Dr. Abdelhafid LAOUIRA who was assisted by Mr. Darko DOMOVIC. Various participants in the Seminar representing authorities included in the National *Tel Bahr* Committee took part in the discussion, as well as the REMPEC representatives.

20. A number of issues relevant for the setting up of the future national preparedness and response system were discussed and clarified. In addition to different purely technical questions, that were answered by REMPEC representatives, a series of questions directly related to the preparation of the national, regional and local *Tel Bahr* (contingency) plans were discussed in detail. These included *inter alia* questions regarding the availability of information required for the preparation of the contingency plans, the importance of ratifying relevant international conventions, levels of responsibility of *Tel Bahr* committees at different levels, assistance that could be expected in case of marine pollution emergency, collecting and providing evidence required for the compensation of marine pollution caused damages, sensitivity mapping, etc.

21. The discussion has also clearly shown that in addition to the problems related to dealing with accidental marine pollution a great concern exists within the country for the prevention of operational pollution from ships. Questions related to the operational pollution were often risen during discussion, in particular by the Environmental Inspectors of different *Willayas*, as well as by the representatives of the Ministry of Transport and the Ministry of Physical Planning and Environment. Although the REMPEC representatives dully answered these questions the scope of the Seminar unfortunately did not allow debating them in more detail.

22. The discussion revealed the need for preparing a precise plan of activities of the newly formed National *Tel Bahr* Committee and for the setting up as soon as possible the envisaged regional and local *Tel Bahr* Committees, the need for additional information that could be used as guidance by the Committee when drafting the National *Tel Bahr* (contingency) plan, the needs for training, as well as the willingness of the Algerian authorities to accede to the relevant International Conventions. A list of recommendations, based on the outcome of the round table discussion, was prepared and approved at the end of the Seminar. The Recommendations adopted by the Seminar are attached as Annex IV to the present Report.

23. Mr. D. DOMOVIC, Technical Expert, REMPEC thanked all those present for their active and effective contribution to the Seminar and emphasized that the Centre intends to continue supporting the initiatives already taken at the national level with a view to assisting the competent national authorities, and in particular National *Tel Bahr* Committee, in setting up a reliable and efficient national preparedness and response system.

24. Dr. Abdelhafid LAOUIRA, on behalf of the host country and the Ministry of Physical Planning and Environment, thanked all participants and in particular REMPEC representatives for their contribution to the Seminar. He also thanked REMPEC for its support to the development of the Algerian national system for preparedness and response. Dr. LAOUIRA declared the Seminar closed on 3 October 2001 at 16.00.

25. The Seminar attracted a great deal of attention of the Algerian media. Available press cuttings from Algerian newspapers published in French language are attached in ANNEX V.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

I Membres du Comité “Tel Bahr” National

1. M. Ahmed BELBAHRI	Ministère de la Défense Nationale
2. M. Said BOUALI	Ministère des Finances
3. M. Rabah BOUCENNA	Ministère de l'Intérieur
4. M. Mohamed HOUAT	Ministère des Travaux Publics
5. Melle. Horia KHENCHALAOUI	Ministère des Postes et Télécommunications
6. M. Djaballah MANDJA	Ministère des Travaux Publics
7. M. Mohamed MEDJEKAL	Ministère de l'Intérieur
8. M. Belkacem (Kalli) MORDJANI	Ministère de la Défense Nationale
9. M. Mohamed NEMOUCHI	Ministère de Transport
10. M. Ferhat OUNNAR	Ministère de Transport
11. M. Abdelkarim REZAL	Ministère de Transport

II Inspecteurs de l'Environnement de Wilayas

12. M. Omar ALLEG	Annaba
13. M. Salem AOUDIA	Boumedes
14. M. Kadour BENDAHDANE	Oran
15. M. Lakhdar BOULENOUAR	Chlef
16. M. Atmane BOUSSOUFA	Jijel
17. M. Smail DJINI	Béjaia
18. M. Achour GHEZLI	Mostaganem
19. M. Noredine MEFTANI	Tipaza
20. M. Mustapha OUBABAS	Tizi Ouzou
21. M. Abdelatif SBAA	Ain Témouchent
22. M. Mohamed SOUIKI	Tlemcen
23. M. Messaoud TEBANI	Skikda
24. M. Fouzi TOUALLAH	Taref
25. M. YALAA	Alger

III Cadres du Ministère du Aménagement du Territoire et de l'Environnement

26. M. Assia BECHARI
27. M. Abderahmane BENDALI
28. M. BLIDIA
29. M. DERRADJI
30. M. FEKAIRI
31. M. GHAZI
32. M. Djamel ICHIRK
33. M. Abdelhafid LAOUIRA
34. M. KHALFA
35. Mme. Samira NATECHE
36. M. Mohammed SI YOUCEF
37. M. ZENNIR

IV Experts REMPEC

38. M. Darko DOMOVIC	Expert Technique
39. M. Stefan MICALLEF	Expert – Chimie
40. M. Jean François LEVY	Consultant

Presse

Mme AFREDJ	Le Maghreb
M. Aziz AIT SLIMANE	Melle
Melle ARSOULI	Radio Mitidja
Mme BENKRAOUCHE	TV Algérienne
M. Amel BOUARBBA	Tribune
Mme Sofia BOUDEMEGH	Chaine III
Mme Sabrina BOURAS	El Watan
Melle Nawel HAMLIL	El Massa
M. Karim KALI	Fedjr
M. Ahmed MAHIEDINE	L'actualité
M. Aoumer MAMER	Jeune Indépendant
M. et Mme NOUR	Salama
M. RAMDANI	Chaine I
Mme Fatima REDOUI	Chaine II
Mme Naïma TERKHACHE	APS
M. TIMIZAR	Jeune Indépendant
M. Si Ahmed YACINE	Radio Algérienne

ANNEX II

PROGRAMME

PREMIÈRE JOURNÉE	MARDI 2 OCTOBRE 2001	
09.00 – 09.30	Accueil des participants	
09.30 – 10.00	Cérémonie d'ouverture du séminaire	Autorités nationales REMPEC
10.00 – 10.30	<i>Pause Café</i>	
10.30 – 11.15	Les implications de la pollution marine accidentelle et de ses conséquences	M. J.F. Levy, France (Consultant)
11.15 – 12.15	Les différents acteurs en cas de pollution marine dans les eaux nationales algériennes	Autorités algériennes
	Le comité <i>Tel Bahr</i> et les différents plans	
	- Plan national <i>Tel Bahr</i>	
	- Plan régional <i>Tel Bahr</i>	
	- Plan <i>Tel Bahr</i> de Wilaya	
12.15 – 12.30	Débat	
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 14.45	Les rôles des autorités nationales dans la gestion des situations d'urgence en matière de pollution marine et l'importance de la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention	M. D. Domovic, REMPEC
14.45 – 15.30	Plans d'urgence	M. D. Domovic, REMPEC
15.30 – 16.00	L'organisation nationale française pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle	M. J.F. Levy, France (Consultant)
16.00 – 17.00	Débat	

DEUXIÈME JOURNÉE

MERCREDI 3 OCTOBRE 2001

09.00 – 09.30	Les mécanismes de coopération et d'assistance mutuelle en de situation d'urgence en matière de pollution (le rôle de l'OMI, OPRC, du Protocole OPRC-HNS...)	M. S. Micallef, REMPEC
09.30 – 10.15	Le système méditerranéen de préparation et d'intervention (le rôle du REMPEC ...)	M. D. Domovic, REMPEC
10.15 – 10.30	Débat	
10.30 – 10.45	<i>Pause Café</i>	
10.45 – 11.30	Les mécanismes internationaux de responsabilité et d'indemnisation liées à la pollution accidentelle	M. J.F. Levy, France (Consultant)
11.30 – 12.30	Tour de Table	Tous les participants
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 15.30	Adoption des recommandations et mise en place d'un calendrier pour la préparation du Plan d'Action national	Tous les participants
15.30 – 16.00	Clôture du séminaire	Autorités nationales REMPEC

ANNEX III

LISTE DES DOCUMENTS

1. REMPEC; Mise au point d'un système national de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles et la planification d'urgence, REMPEC, Malta, 1996/2000.
2. Darko DOMOVIĆ; Les rôles des autorités nationales dans la gestion des situations d'urgence en matière de pollution marine et l'importance de la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention (PowerPoint presentation), REMPEC, Malta, octobre 2001.
3. IPIECA; Guide pour l'élaboration de plans d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures dans l'eau, IPIECA, London, U.K., 1991.
4. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement; Recueil de textes législatifs et réglementaires relatif aux pollutions marines accidentelles, Alger, Algérie, septembre 2001.
5. LAOUIRA, Abdelhafid; Exposé sur la lutte contre les pollutions marines accidentelles, Alger, septembre 2001.
6. MICALLEF, Stefan; Global systems for accidental marine pollution preparedness, response and response, REMPEC, Malta, octobre 2001.
7. DOMOVIĆ, Darko; Regional systems for accidental marine pollution preparedness, response and co-operation - an example of the Mediterranean region, REMPEC, Malta, septembre 2001.
8. DOMOVIĆ Darko; Le système Méditerranéen de préparation et d'intervention (PowerPoint presentation), REMPEC, Malta, octobre 2001.
9. GUENETTE Chantal; Indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures provenant de pétroliers (PowerPoint presentation), ITOPI, London, U.K., janvier 2001.
10. REMPEC; Le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (brochure), REMPEC, Malte, 2000.

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS/3 OCTOBRE 2001

1. Le REMPEC va fournir a l'Algérie la liste des documents et publications utiles pour l'établissement des plans T.B.
2. Le comité T.B. national préparera son programme de travail sur la base des textes nationaux constitutifs en utilisant la convention OPRC et les documents du REMPEC comme guides et répartira les taches entre ses membres.
3. Le comité T.B. national préparera avant fin janvier 2002 les termes de référence des comités T.B. de willaya et régionaux.
4. REMPEC donnera son avis sur ces termes de référence par correspondance sous deux mois.
5. Les comités T.B. de willaya et de régions seront créés avant fin juin 2002.
6. REMPEC prépare une demande pour que le comite de coopération technique de l'OMI (TCD) finance le programme de formation se composant de:
 - a) secrétaires des T.B. de willaya et de région;
 - b) décideurs de niveau national;
 - c) formation de formateurs.
7. Envoi du secrétaire du comite T.B. national a la première session de formation régional appropriée organisée par le REMPEC.
8. Le comite T.B. national engagera la prodédure de ratification de la convention OPRC 90 et des autres conventions internationales pertinentes.

ANNEXE V
ARTICLES DE PRESSE

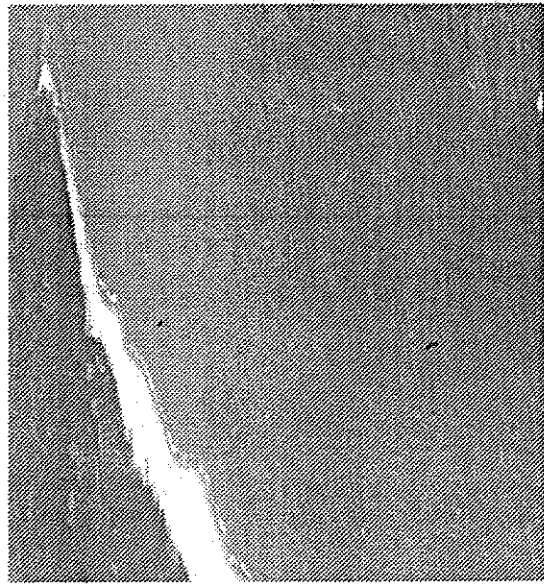
ENVIRONNEMENT Pollution maritime

En quête d'un système de prévention

Il est notamment question de s'inspirer de l'expérience des pays méditerranéens, dans le but d'élaborer un plan national d'urgence de lutte contre la pollution marine et ce, en cas d'accidents.

La prévention de la pollution maritime, à l'aide d'un système de surveillance susceptible d'intervenir en cas de pollution dans le milieu marin, a été le thème d'un séminaire national, organisé par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, à l'hôtel El Marsa (Sidi-Fredj).

Cette rencontre a regroupé un certain nombre d'experts et de spécialistes qui, à la lumière de leurs exposés, se sont évertués à trouver une stratégie nationale de préparation et d'intervention, tout en mettant en exergue les implications de la pollution marine accidentelle et de ses consé-



quences. Des chercheurs du Bassin méditerranéen, ont également pris part à ce séminaire avec des exposés. En effet, il était

notamment question de s'inspirer de l'expérience de ces experts, dans le but d'élaborer un plan national d'urgence de lutte contre la pollution marine et ce, en cas d'accidents. Cette rencontre avait aussi pour perspective d'assister le comité interministériel de concertation et de réflexion Tel Bahr qui, pour rappel, a été installé dimanche dernier, par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Chérif Rahmani. Un comité qui a pour mission la mise en place d'un cadre organisationnel dans ce sens. « Dans ce but, plusieurs acteurs ont été sollicités, notamment les inspecteurs de l'environ-

nement des différentes wilayas, afin qu'ils puissent eux-mêmes élaborer, prochainement des plans rigoureux dans ce domaine et préparer des comités de wilayas Tel Bahr », a précisé Laouira, responsable au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Par ailleurs, les 4 et 5 octobre, se tiendra à Alger une réunion ad hoc entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et ce, dans la perspective de la préparation d'un programme sous-régional de lutte et de prévention de la pollution maritime accidentelle en Méditerranée.

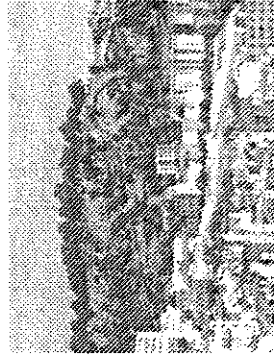
■ AICHA A.

Suite aux dernières pluies torrentielles

Des morts à l'est et des dégâts matériels à l'ouest du pays

Les pluies torrentielles qui se sont abattues dans la nuit de dimanche à lundi sur l'est du pays, ont été à l'origine de la mort de six personnes et d'importants dégâts matériels, selon un communiqué de la Protection civile.

Les citoyens qui résident dans la banlieue de Constantine ont été les plus touchés. La recherche des disparus est toujours en cours. Un J5, avec à son bord 6 personnes, une Renault 12 et une Renault 16 ainsi qu'une Renault Express ont été emportés par les eaux.



OMS Lutte antitabac

La cigarette mise au pilori

Durant son allocution d'ouverture lors de la deuxième session de la conférence mondiale de la santé, l'OMS a déclaré que la consommation de tabac en Algérie a augmenté de 100 pour cent depuis 1970. Elle a appelé à une réduction de la consommation de tabac.

commune à la suite de la première réunion consultative qui s'est tenue à Alger en 1990. Il faut dire que la volonté assez forte pour lutter contre la consommation du tabac en Algérie. Des transitions communes

politique unifiée contre l'industrie et la production de tabac.

Pollution marine accidentelle

Tel El-Bahr en débat

Le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle est au centre d'un séminaire national, organisé à partir d'aujourd'hui par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, à l'hôtel El Marsa (Sidi Fredj). Cette rencontre de deux jours a été initiée aussi, en collaboration avec le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REM-PEC), faisant partie du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Des cadres et spécialistes d'institutions et d'organismes algériens, concernés par ce domaine, ainsi que des experts et chercheurs du Bassin méditerranéen ont pris part à ce séminaire, organisé dans le cadre de l'édification de la stratégie nationale de l'environnement. Cette rencontre a pour objectif de s'inspirer de l'expérience de ces experts, dans le but de l'élaboration d'un plan national d'ur-

gence de lutte contre la pollution marine, en cas d'accidents. Elle a également pour perspective d'assister le comité interministériel de concertation et de réflexion Tel El-Bahr, récemment créé, relatif aux pollutions marines accidentelles, dans la mise en place d'un cadre organisationnel dans ce sens. «Nous avons sollicité plusieurs acteurs, notamment les inspecteurs de l'environnement des différentes wilayas, dans le but de pouvoir eux-mêmes élaborer prochainement des plans régionaux dans ce domaine et préparer des comités de wilayas Tel El-Bahr, a précisé M. A. Laouira, responsable au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Par ailleurs, une réunion ad hoc Algérie-Tunisie-Maroc sera organisée les 4 et 5 octobre à Alger, dans la perspective de la préparation d'un programme sous-régional de lutte et de prévention de la pollution marine accidentelle en Méditerranée.

La rentrée scolaire et universitaire

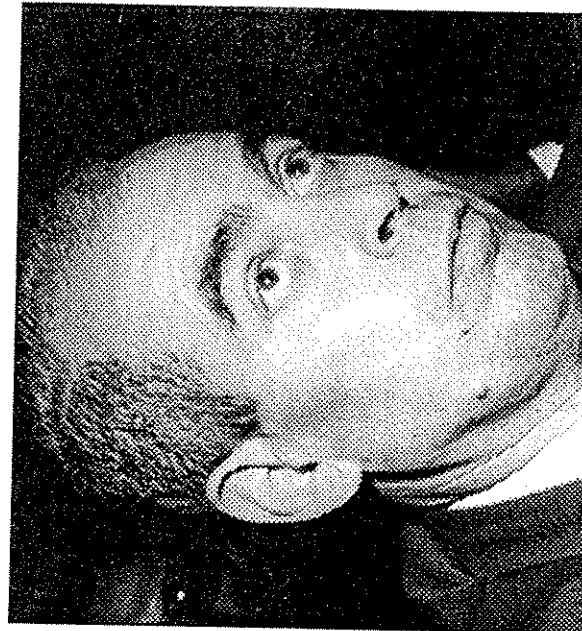
M. Sakhrî à Guelma

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Ammar Sakhrî, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Guelma au cours de laquelle il présidera l'ouverture officielle de la rentrée universitaire 2001-02.

Le ministre inspectera également plusieurs infrastructures dont notamment la résidence universitaire et des locaux pédagogiques de l'université 8 Mai 45 de Guelma. Il visitera aussi d'autres structures relevant d'autres secteurs, qui seront utilisés, cette année, par l'université tels que l'Institut agricole moyen, le lycée de la commune de Belkheir, proche du chef-lieu de wilaya, ainsi que l'Institut technologique de l'Alger et l'Université d'Alger.

Relizane

M. Chérif Abbès et Rédha Malek aux journées commémoratives sur le Dr Ahmed Francis



événements du 11 septembre aux Etats-Unis et a défini clairement la position de l'Algérie. Il a appelé à l'unité et à resserrer les rangs et à la mobilisation de tous pour la construction d'un Etat fort et de ne laisser aucune chance et place aux détracteurs. conclut-il.

Quant à M. Réda Malek, il a évoqué le Dr Ahmed Francis dans sa vie politique dans les deux premiers gouvernements de l'Algérie de 1958 à 1962 ainsi que lors des négociations d'Evian où il avait son poids, ses suggestions et «il était un tacticien».

En marge de ces deux journées commémoratives, la délégation ministérielle s'est recueillie sur la tombe du Dr Ahmed Francis où elle a déposé une gerbe de fleurs et lu la Fatïha à sa mémoire. Dans la commune de Sidi Khettab, au point zéro, le représentant du gouvernement a visité le centre de détention et de torture utilisé durant la

que l'Algérie retrouve son indépendance, tout en lui rendant hommage ainsi qu'à la ville de Relizane qui a été une ville combattante durant la Révolution et qui a donné de vaillants combattants, Amirouche, Adda Benaouda, Francis et autres. Poursuivant son intervention, M. Chérif Abbès a rappelé la concorde de civils qui a été une étape importante pour la paix

Sous l'égide de la wilaya de Relizane et en collaboration avec la direction des moudjahidines ont été organisées les 2 et 3 octobre les journées commémoratives du Dr Ahmed Francis.

C'est en présence de M. Chérif Abbès, ministre des Moudjahidines, de M. Réda Malek, du wali, du P/APW et de nombreuses personnalités historiques et com-

octroyée.

DEGRÉS

sé la montée u pays

changement à la montée d'un air
aud, venant du Sud, vers le
ntre. Les prévisions, toujours,
pulaient hier que le temps voilé
début de soirée devait finir par
s averses orageuses sur les
uts plateaux et un débordement
rs les côtes. Sur l'Est, des pluies
ageuses devaient marquer aussi
nord des Oasis. Mais pour la
mée d'aujourd'hui et de demain,
ciel sera dégagé et ensoleillé avec
e chaleur variant entre 30 et
dégrés. Concernant la pluviomé-
, notre interlocuteur affirme que
te année risque d'être une année
sécheresse. Ce qui a d'ailleurs
ussé les services de l'EPEAL à
clarer le plan ORSEC. Et pour
ase, les pluies qui tombent actuel-
ment sont des averses orageuses et
n des pluies fines. Ce sont ces
uies fines qui pourvoient les
rages et les nappes phréatiques.
revanche, les averses orageuses
évalorent facilement et ne
nne pas le temps à la terre de
absorber.

K. M.

Vers une coopération internationale en matière de lutte contre les accidents de la pollution marine

Par

Amei Bouakba

LES RISQUES dramatiques qu'in-
duit la pollution marine accidentelle
doivent amener tous les pays à s'or-
ganiser de manière à intervenir d'ur-
gence pour éviter de voir rééditer
d'autres catastrophes écologiques.
de l'ampleur de «Erika» survenu en
décembre 1999 sur les côtes
françaises et dont le souvenir est
encore frais dans notre mémoire.
C'est la réflexion faite hier par Levy,
conseiller des ponts et des
chaussées du ministère d'équipe-
ment français et consultant français
en matière de pollution marine,
El Marsa, du séminaire sur le
système national de préparation et
d'intervention en cas de pollution
marine accidentelle. Il s'agit d'une
rencontre de deux jours organisée
par le ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement du territoire et
qui vient suite à l'installation
dimanche dernier, par Cherif
Rahmani, du comité national «Tel
Bahr». Hormis ce comité national, il
sera également installé des comités
régionaux au nombre de trois situés
à Alger, Oran et Jijel et 14 comités
de wilaya (régions côtières). Des
experts étrangers, venus de France,
de Malte et de Croatie dont certains

représentent des organisations
internationales comme le centre
régional de Malte, REMPEC, tels
que le Croate, Dornovic, ont donc
apporté leurs contributions et fait
part de leurs expériences dans le
domaine de la lutte contre la pollu-
tion marine accidentelle. Une
manière de profiter de l'assistance
technique des experts étrangers fort
utile, d'ailleurs, avant de mettre en
place un système efficace de lutte
contre la pollution marine acciden-
telle et d'organiser une coopération
internationale dans ce cadre,
indique Laouirat, conseiller auprès
du département de Cherif Rahmani.
Il est question donc pour l'Algérie
de se préparer à la lutte et à la
coopération en cas de pollution
marine accidentelle, car en mer
Méditerranée, les risques d'un acci-
dent susceptible de provoquer une
pollution massive par les hydrocar-
bures ou par d'autres substances
dangereuses demeurent élevés.
Même si certains participants esti-
ment que la priorité en Algérie
devrait concerner la lutte contre la
pollution dite «tellurique» (rejets des
eaux usées et des déchets indus-
triels) qui empoisonnent la vie du
citoyen, il reste que la pollution
marine accidentelle peut, elle aussi,
constituer une menace sérieuse
pour l'environnement.

A. B.

El Watan

ENVIRONNEMENT

Alerte à la pollution marine accidentelle



Les conférenciers ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un plan d'urgence

Si le problème de la pollution marine et côtière constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que les agressions écologiques causées par les déversements des eaux usées et les déchets solides sont d'autres aspects inquiétants qui méritent d'être soulevés et traités.

Le séminaire, organisé hier à l'hôtel Marsa de Sidi-Fredj, par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement axé essentiellement sur «le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle», a été l'occasion d'identifier les risques majeurs causés par le trafic maritime et de soulever la problématique de lutte contre les phénomènes polluants. La mer Méditerranée connaît un important trafic maritime, notamment le transport des hydrocarbures. Sur les 300

millions de tonnes de pétrole qui y transitent chaque année, 100 millions sont acheminés par les côtes algériennes.

Les quelque 50 millions de tonnes/an de pétrole dont le chargement est assuré par les ports pétroliers algériens (Skikda, Béjaïa, Arzew et Bethioua) engendrent annuellement des pertes inévitables estimées à 10 000 t.

Quant aux déversements délimités des eaux de cale et de ballast au large des côtes, ils représentent des quantités de pétrole introduites dans le milieu

marin, évaluées à environ 12 000 tonnes/an, auxquelles il conviendrait d'ajouter les déversements accidentels.

Il faut noter que la rencontre d'aujourd'hui avec les experts nationaux et étrangers intervient après l'actualisation de la convention de Barcelone qui intègre de nouveaux principes et notions en vue de la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. A rappeler que l'Algérie a déjà ratifié cet accord.

En outre, ce séminaire, nous déclare M. Laouira, un des responsables du comité de Tel Bahr national que préside M. Chérif Rahmani installé récemment, «est une suite à l'ordonnance de Barcelone de 1995. Nous sommes en train de nous faire assister techniquement par les experts européens afin de pouvoir élaborer les plans d'action d'urgence au niveau national pour la prévention et la protection des côtes maghrébines sur les risques de la pollution marine accidentelle.» Par ailleurs, on apprend de sources ministérielles qu'une conférence maghrébine aura lieu à Alger les 5 et 6 octobre sur les impacts de la pollution marine accidentelle dans cette région méditerranéenne.

SABRINA B.

Protection par les textes

Dans le cadre d'une stratégie nationale de l'environnement, l'Algérie, signataire faut-il le rappeler de la convention de Barcelone, a entrepris des actions visant le renforcement de ses capacités institutionnelles et la mise en adéquation d'un cadre législatif et juridique avec les objectifs de préservation de l'environnement contre le phénomène polluant, notamment la pollution marine.

Le texte de base, la loi sur l'environnement de 1983, a été renforcé par plusieurs dispositions juridiques et fait l'objet actuellement, apprend-on, d'un réexamen dans le cadre d'un dispositif qui sera soumis pour approbation incessamment. Les textes amendés portent sur la protection du littoral, la gestion des déchets ainsi que la protection des nouvelles villes face

aux risques majeurs. Il s'agit, selon un responsable du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, de procéder à l'élaboration d'un programme d'application et des modalités techniques à mettre en pratique.

S. B.

Important séminaire sur

Thème n°1 :

La responsabilité civile et pénale des financiers et comptables

Dates : 9 et 10 octobre 2001 - Lieu : Grand Hôtel Mercure

Thème n°2 :

L'entreprise algérienne face au passage à l'euro

Dates : 23 et 24 octobre 2001 - Lieu : Grand Hôtel Mercure

Tarif par séminaire : Pension simple : 19 890 DA TTC.

Inscription : Contacter UNICOM par tél. : 021.85.64.96/98

Fax : 021.85.59.27 - E-mail : unicom@wissal.dz

N. B. : Pour votre transport, des navettes seront mises à votre disposition.

dés.
cr.
l
act
l'éi
pr
tou
ju

«I
liard
aupr
l'aut
valer
tain
cile»,
sa, a
comj
Deut
La
venu
gnie
tionn
Le
grand
décl
de S
enga,
comp
un r
Swis-
taires
Crédi
Co
qué
paye
s'étai
en q
mièr
seurs
comp
été p
Les r
leme
insta
cont
temp
d'ava
pleir

AIR

La
gérie
tionn
prati
diqu
la co.
El
le m
vigu
par l
ranc
gnie:

Cé
E

vo
sit
ww
in

El Watan

Le Quotidien Indépendant

freinage de l'émergence d'un mouvement syndical autonome en Algérie. Fort d'un argumentaire arimé à une expérience encore fraîche de la pratique syndicale dans l'Algérie du multipartisme, le SATEF a mis l'index sur le principe même de la tripartite qu'il qualifie "d'exclusive" à l'encontre de pans entiers du monde du travail algérien qui ne se reconnaissent pas dans le partenaire social traditionnel que constitue l'UGTA.

Ainsi, radicalisant sa position, le SATEF, qualifie-t-il la tripartite "d'instrument puissant visant à contrecarrer les revendications des travailleurs incarnés dans les syndicats autonomes (...) tout en œuvrant à retarder la bombe sociale permanente".

Dans cette même logique et à l'instar du SNAPAP, du SNPMP et d'autres formations syndicales autonomes, le SATEF qui fait actuellement l'objet de sérieux troubles internes, se dit être sujet de noyautage de la part des autorités en vu de casser sa dynamique revendicative franchement inscrite à l'encontre des dispositions officielles relatives à la gestion du monde du travail.

Plus encore, le SATEF plante son cadre revendicatif dans le contexte global des grande options actuelles du pays, notamment les tractations de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si bien que, concentrant le débat de l'école, de l'université et de la formation, sur un

gé kumair", le syndicat revendique une exception pour ces secteurs gérés par l'État et en appelle encore une fois à la préservation d'une école publique comme acquis inaliénable. Un acquis dont il situe la priorité absolue comme condition sine qua non pour l'avenir du pays "(...) si on veut éviter à l'Algérie un fractionnement social dangereux, à l'heure où des milliers d'Algériens envoient leurs enfants étudier l'histoire de France pour passer le bac français à Tunis, quand des milliers d'autres Algériens envoient les leurs étudier l'islamisme dans les universités moyen-orientales."

De fait le SATEF fustige la Commission de refonte du secteur éducatif (CNRSE) dont il qualifie la composante d'une "mosaïque politique savamment dosée" qui se neutralise elle-même en œuvrant à imposer à l'école deux projets de société contradictoires et irréconciliables : le premier, dit laïc progressiste et l'autre, arabo-islamique. Dans cette optique, le syndicat avance sans ambages qu'il "n'y a pas de volonté concrète de relente de l'école de la part des pouvoirs publics."

Enfin, le SATEF illustre le bien-fondé de son analyse par "la campagne de dépermanisation amorcée" par le ministère de la tutelle qui dégage une enveloppe de 4 000 postes budgétaires de préemploi pour le secteur, à un moment où ce dernier accuse un manque de 30 000 postes permanents à pourvoir.

AZIZ HAMDINE

POLLUTION EN MILIEU MARIN

En attendant une coopération maghrébine

Suite à l'installation du comité "Tel Bah", dimanche dernier, relatif aux pollutions marines accidentelles, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a organisé, hier, un séminaire national, inhérent à cette action d'envergure, rehaussée par la participation étrangère d'experts du Centre régional d'intervention contre la pollution en cas d'accident. La constitution du comité représente, en effet, une importante action dans la mesure où elle s'inscrit dans un processus de prévention qui prend en considération les différents cas d'accidents en milieu marin. Ces derniers peuvent entraîner des conséquences graves sur l'environnement et même engendrer des pertes en vies humaines.

Ayant peu d'expérience dans ce domaine, l'Algérie n'a pas connu jusqu'ici des accidents marins de grande gravité. Cela ne la met pas, cependant, à l'abri de la pollution résultante d'accidents ou de déversements en hydrocarbures de bateaux qui transitent par nos côtes. Sur les 300 millions de tonnes de pétrole transportées par les pétroliers, qui transitent annuellement par la Méditerranée, 100 millions passent à proximité des rivages algériens. Quant

aux déversements délibérés des eaux de cale et de ballast au large, ils occasionnent des quantités de pétrole, introduites dans le milieu marin, évaluées à environ 12 000 t/an, auxquelles il conviendrait d'ajouter les déversements accidentels.

D'autres données citées récemment dans nos précédentes éditions attestent également que la pollution par les hydrocarbures constitue une menace sérieuse pour l'environnement en Algérie. D'où, d'ailleurs, l'intérêt actuel des autorités concernées.

Mais l'Algérie dispose-t-elle de matériel et personnel qualifié pour parer à des accidents marins ? La question reste posée, car aujourd'hui il est beaucoup plus question d'établir une réglementation et d'enclencher des mécanismes à même de servir de base à une politique préventive et de lutte contre la pollution.

L'organisation de base s'est avérée être le cheval de bataille des experts étrangers qui ont insisté sur ce point tout au long de leurs interventions. "Toute intervention de sauvetage ou de lutte peut échoir ou causer des retards, qui entraîneraient des pertes économiques considérables, si elle n'obéit pas à certains paramètres. Il s'agit d'abord d'une organisation de

base (administration, législation), d'un personnel formé (intervention rapide), d'un équipement approprié et d'une stratégie précise", a expliqué Darco Domovic, expert chimiste du Rempec. Celui-ci a d'ailleurs appelé à l'inévitable coopération avec l'industrie pétrolière qui, elle, dispose d'équipements et de personnel.

M. J. F. Levy a, quant à lui, abordé l'expérience française qui compte, en effet, à son actif, plusieurs interventions eu égard au nombre d'accidents marins auxquels la France a été confrontée.

Il a assuré que l'aspect le plus important reste celui de la lutte contre la pollution, en situant les responsabilités et les missions de chacun. Les moyens d'intervention qui, fort onéreux, deviennent ainsi plus efficaces et devraient être complémentaires entre plusieurs régions.

Il est clair qu'aucun pays, quel qu'il soit, ne peut prétendre maîtriser totalement ces situations. D'où l'utilité de l'instauration de règles navales internationales et une coopération la plus large possible. Dans l'immédiat, les pays du Maghreb (Algérie-Tunisie-Maroc) doivent se réunir, ce jeudi, pour établir un système de lutte régional contre la pollution.

NABILA SAÏDOUN

l'article 30 du règlement intérieur de l'institution qui se réfère à l'article 164 de la loi fon-

une guerre de procédures ponctuée par d'étroites manœuvres politiques et une élection for-

Des recommandations pour lutter contre la pollution

Une série de recommandations a été adoptée à la clôture du séminaire sur le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, organisé à l'hôtel El Marsa (Sidi-Fredj), par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Ainsi, on relève que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) — organe des Nations unies — fournira à l'Algérie la liste des documents et publications utiles pour l'établissement du plan de Tel-Bahr (TB).

Il a été recommandé au comité TB d'élaborer son programme sur la base des textes nationaux constitutifs en s'inspirant des documents de Rempec et en uti-

lisant la convention d'OPRC. Le comité TB doit, ainsi, préparer avant fin janvier 2002 les termes de référence des comités régionaux que le Rempec doit examiner pour donner son avis par correspondance sous deux mois. De plus, les comités régionaux de wilaya devront être créés avant fin juin 2002.

Par ailleurs, Rempec sera chargé d'établir une demande pour que le Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) finance la formation des cadres algériens membres de tous les comités de TB. Enfin, le comité national doit engager la ratification de certaines conventions internationales les plus pertinentes.

SABRINA B.

pressé d'exercer une de ses prerogatives constitutionnelles. A quels desseins répond exactement cette volonté de laisser en suspens le fonctionnement d'une institution investie d'une mission hautement stratégique et très délicate ? Aucun des membres du Conseil constitutionnel, encore moins les nouveaux arrivants qui attendent leur installation officielle, ne sont en mesure de s'aventurer dans une quelconque explication des faits.

Il est dit simplement qu'à un certain moment, Boualem Benhamouda, l'ex-secrétaire général du FLN, aurait été pressenti à la présidence de l'institution. Il aurait toutefois refusé la proposition. Actuellement, on parle de Mohamed Bedjaoui, qui vient de quitter son poste au Tribunal international de La Haye, comme éventuel successeur de Saïd Bouchair. Vrai ou faux ? Il faut attendre que le président de la République se décide à réactiver le Conseil constitutionnel pour le savoir.

S. H.

le regain d'inflation enregistré durant le premier semestre et qui a toutes les chances de se poursuivre durant le reste de l'année.

La disproportion entre la valeur très élevée des dépenses d'équipement et celle, bien plus modeste, des biens et services que les investissements devaient générer a en effet engendré un net surcroît de masse monétaire qui ne trouve pas sa contrepartie en biens et services. Le surcroît de demande intérieure générée par les investissements publics va se heurter à la rigidité d'une offre qui n'enregistre pas d'amélioration notable. La voie est alors ouverte à l'inflation.

En prenant le risque de l'inflation que devaient nécessairement induire des budgets d'équilibre aussi importants les pouvoirs publics ne s'attendaient tout de même pas à une surchauffe aussi subite qu'importants, d'autant plus que les financements prévus dans le cadre du programme de soutien à la relance économique n'ont pas été mis en place au cours de ce premier

ont certainement leur part de responsabilité dans le regain d'inflation constaté. C'est pourquoi l'Etat a tout intérêt à régler le problème des entreprises publiques insolvables qu'on s'entête à maintenir sous perfusion alors que la législation en vigueur (code de commerce) les destine à la dissolution. L'envoie de l'inflation va nécessairement poser le problème des taux directeurs (taux d'escompte et taux d'intérêt applicables aux crédits bancaires) qui sont, comme chacun le sait, calculés sur la base du taux d'inflation. La hausse constatée va-t-elle entraîner une augmentation des taux d'intérêt qui pénaliseraient l'investissement en phase de relance économique ? Va-t-on les geler à leurs taux actuels en arguant qu'en l'état actuel de l'inflation (6,5 %), les taux d'intérêt en vigueur (entre 8 et 10 %) demeurent malgré tout positifs ? Autant de décisions que la Banque centrale ne prendra que sur la base des prévisions d'inflation que lui soumettront les spécialistes.

NORDINE GRIM